

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU 9ÈME RCP		
DEMANDES DE SUBVENTIONS		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	4-1

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°3-3 du 07 décembre 2021, le Conseil Municipal avait validé le plan de financement prévisionnel et la sollicitation des subventions pour l'année 2022 auprès des partenaires financeurs pour l'opération dénommée « aménagement de l'avenue du 9ème RCP ».

Le dossier n'a pas été retenu dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022 et a donc fait l'objet d'une demande de réexamen en 2023 au titre de ces deux dispositifs.

La commission sectorielle des marchés réunie le 03 février 2023 ayant attribué les marchés de travaux, les services de l'Etat sollicitent un nouveau plan de financement actualisé pour ce projet afin d'instruire le dossier de demande au titre de la programmation 2023.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses €HT			Recettes €HT		
Objet	Prestataire	Montant	Partenaire	Montant	Taux
Foncier	Sans objet	0	Europe - FEDER	647 843,40	35,55%
Etudes, étude de sol	Sans objet	0	Etat DETR 2023	150 000,00	8,23%
MOE	SETI	62 250,00	Etat DSIL 2023	300 000,00	16,46%
Travaux Voirie	EXEDRA	1 349 594,31	Région	0	0,00%
Travaux espaces verts	CLARAC ET COMPAGNIC	166 000,00			
Travaux éclairage public	SDE09	118 500,00	Conseil Départemental de l'Ariège Subventions notifiées	360 000,00	19,75%
Effacement des réseaux	SDE09	126 000,00	Ville	364 500,91	20,00%
Total		1 822 344,31	Total	1 822 344,31	100%

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement actualisé et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions telles que présentées ci-dessus.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Valide le plan de financement actualisé de l'opération dénommée « aménagement de l'avenue du 9^{ème} RCP » tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès :

- De l'Europe, dans le cadre du dispositif du FEDER pour un montant de 647 843,40 €.

- De l'Etat :

dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) année 2023 pour un montant de 150 000 €.

dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) année 2023 pour un montant de 300 000 €.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le cinq avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIEERS, le 05 avril 2023.

Le Maire Adjoint,
Pauline QUINTANILHA



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 13 avril 2023
ou après notification le